

vignobles d'un faible rapport paraissent condamnés à disparaître.

P. TRASENSTER.

---

LA CROIX-ROUGE, par Gustave Moynier.

Voici un excellent livre, consacré à faire mieux connaître l'une des plus belles œuvres humanitaires de notre temps. Il est écrit par celui-là même qui a, plus que tout autre, qualité pour en bien parler, M. Gustave Moynier. Personne n'ignore que la *Croix-Rouge* va porter secours aux blessés, sur les champs de bataille; mais qui connaît l'histoire de cette admirable institution, son importance actuelle et l'étendue des services qu'elle a déjà rendus? Pour s'en faire une idée exacte, il faut lire le livre de M. Moynier. Ceux qui l'auront pris en mains ne le déposeront pas sans se sentir meilleurs et comme rassérénés.

Ces millions d'hommes qu'on arme les uns contre les autres et ces préparatifs qu'on fait de toutes parts, en Europe, en vue et parfois avec le désir de luttes prochaines offrent un spectacle tellement abominable, que l'habitude seule peut le faire supporter; mais, au milieu de cette manifestation barbare des hostilités de races, de dynasties et de nations apparaît l'œuvre de la *Croix-Rouge*, qui prouve qu'au fond des cœurs le sentiment de la solidarité humaine fait, malgré tout, des progrès.

La façon dont est née la *Croix-Rouge* est touchante et merveilleuse. Elle montre ce que peut à notre époque un bon livre et une bonne idée.

En 1859, M. Henri Dunant retrace, dans *Un souvenir de Solferino*, les horreurs qu'il a vues sur le champ de bataille; il signale l'insuffisance du service officiel des ambulances et il demande que des sociétés se constituent librement, pour apporter des secours aux blessés. L'idée est accueillie et acceptée au sein de la *Société genevoise d'utilité publique*. Une commission est formée pour étudier les moyens d'arriver à réaliser le projet de M. Dunant. Elle est composée d'hommes dévoués au bien : le général suisse Dufour, le Dr Louis Appia, Maunoir, Henri Dunant et le président de la société, Gustave Moynier. La commission propose la réunion d'une conférence internationale.

Les gouvernements furent invités à s'y faire représenter et, en effet, quatorze États y envoyèrent des délégués. Les décisions



prises par cette conférence forment, encore aujourd'hui, la base commune de toutes les associations de la Croix-Rouge. Il fut décidé qu'une association nationale autonome serait formée dans chaque pays et qu'elle tâcherait d'entrer en relations intimes avec son gouvernement. La charité, au lieu d'intervenir tardivement et d'une façon insuffisante, préparerait, en temps de paix, tous ses moyens d'action.

Ces résolutions amenèrent des résultats tout à fait inespérés et vraiment extraordinaires. Aujourd'hui, il existe des sociétés de la Croix-Rouge dans trente-sept États d'Europe et d'Amérique, c'est-à-dire dans presque tous les pays civilisés. C'est là un fait admirable. Malheureusement, ces sociétés ne sont point reliées entre elles. Ainsi que le montre M. Moynier, il y aurait une grande utilité à établir entre elles un lien fédéral. Ce serait comme l'image anticipée des États-Unis d'Europe et de la grande Confédération des États civilisés.

Au moment où l'on s'occupe d'ouvrir des champs nouveaux à l'initiative intelligente et dévouée des femmes, il n'est pas superflu de noter que l'un des points les plus intéressants de l'organisation de la Croix-Rouge est la participation de l'élément féminin à cette œuvre. « La coopération des deux sexes, dit M. Moynier, est indispensable pour son complet épanouissement, et personne n'accusera les femmes de sortir de leur rôle naturel en s'y vouant. Il y a là, pour elles, comme une vocation à laquelle on pourrait les dire prédestinées en vertu d'aptitudes précieuses qu'elles possèdent. Ne sont-elles pas supérieures aux hommes auprès du lit des malades et des moribonds, par plus de douceur, plus de courage moral et plus de résistance à la fatigue des veilles? La propreté ne leur est-elle pas plus habituelle, et ne sont-elles pas plus habiles à tenir aux malheureux un langage consolateur! Ne sait-on pas que leur seule présence dans une salle d'hôpital est un frein puissant à la grossièreté des manières et des paroles? Il y a, d'ailleurs, dans la préparation des moyens de secours, des travaux qui sont du ressort particulier de la femme et pour lesquels on ne saurait se passer d'elle. »

C'est l'œuvre de la Croix-Rouge qui provoqua la fameuse convention de Genève qui, successivement signée par tous les États civilisés, garantit le respect des ambulances, des médecins, des infirmiers, en un mot, de tout ce qui est destiné à diminuer les maux de la guerre. Comme l'a dit parfaitement M. Cauchy à



l'Institut de France, « il y a quelque chose de plus important encore que les actes émanés de la conférence de Genève : c'est la réunion même de ce congrès ; c'est ce mémorable exemple donné au monde de la facilité avec laquelle des plénipotentiaires délégués par toutes les puissances de l'Europe et par la grande Union américaine s'assemblent à l'appel d'un faible État neutre, pour travailler en commun à l'adoucissement des maux de la guerre et à la réforme du droit des gens ; non pas à l'une de ces réformes autour desquelles les passions s'agitent, les intérêts se soulèvent, le bruit se fait, mais à une réforme qui n'a pour mobile que le noble sentiment de l'humanité, pour satisfaction que la conscience du devoir accompli, des infortunes soulagées, d'un pas fait en avant dans le domaine de la charité ».

Trente-trois États, dont M. Moynier nous donne la liste, ont adhéré à la convention de Genève. C'est évidemment cette convention qui a inspiré à l'empereur de Russie l'idée si philanthropique de provoquer la réunion à Bruxelles (1876) d'une conférence pour régler les droits et les devoirs des belligérants, afin de limiter, dans la mesure du possible, les maux qui résultent de la guerre.

M. Moynier résume en une page touchante les conclusions de son beau livre :

« Il n'y a plus de bataille, si acharnée soit-elle, où une barrière ne soit mise à l'entraînement des combattants. Sur le lieu même où les armées en viennent aux mains et où la guerre déploie toutes ses horreurs, des places privilégiées, reconnaissables au drapeau sacré que l'on y fait flotter, servent de refuges aux victimes de la lutte et les abritent contre un surcroît de souffrance ou de cruauté. Il y a là, comme on l'a fort bien dit, une sorte de domaine à part, un terrain neutre, celui de la charité, enclavé pour ainsi dire dans celui de l'inimitié et de la violence. Et dans ces asiles, qui trouve-t-on ? Des « secourus » revêtus de l'uniforme militaire, sans doute, mais aussi des volontaires civils, hommes et femmes, que personne n'obligeait à venir ainsi au-devant de grands dangers et que l'espoir d'apporter quelque soulagement à leur prochain y a seul attirés. Mais il y a plus encore. Ce n'est pas seulement des blessés amis que l'on y prend soin, les ennemis hors de combat y sont aussi reçus à bras ouverts. Enfin, ces individus, qui ont tout quitté pour obéir à une ardente compassion, d'où viennent-ils ? Se sont-ils recrutés exclusivement parmi les compatriotes des infortunés qu'ils

assistent, parmi ceux que des liens étroits devaient porter naturellement à s'intéresser à leur sort? Non. C'est le monde civilisé tout entier qui a fourni son contingent à cette phalange de héros. »

Le livre tout entier de M. Moynier est à lire et à relire. Ce philanthrope y parle de cette admirable œuvre de philanthropie en des termes qui ne laisseront personne indifférent : elles confirmeront la haute estime que l'Europe et l'Amérique ont vouée à l'auteur.

ÉMILE DE LAVELEYE.

